

Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE III
INSTITUT NAT POLYTECHNIQUE

MASTER

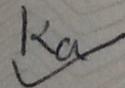
Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de mastaire, notamment son article 2, alinéa 2 ;
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté ministériel du 21 juin 2011 relatif à l'habilitation de l'Université de Toulouse III, du INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. VICHEKA PHOR, né le 13 janvier 1988 à PHOM PENH (CAMBODGE), en vue de son inscription au master ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ**, à finalité PROFESSIONNELLE, Mention INFORMATIQUE, spécialité **CONCEPTEUR EN ARCHITECTURE DE MACHINES ET SYSTÈMES INFORMATIQUES**

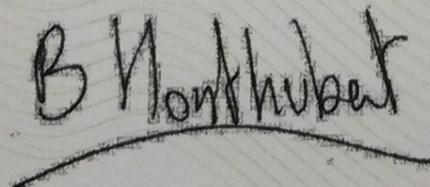
est délivré à **M. VICHEKA PHOR**
au titre de l'année universitaire 2013-2014, et confère le **grade de master**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à TOULOUSE, le 15 décembre 2014

Le titulaire



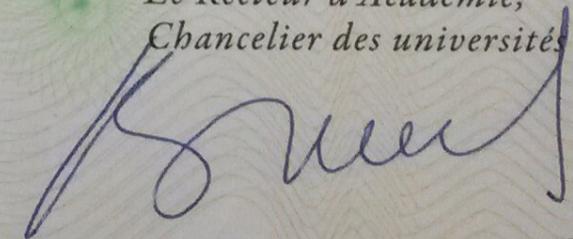
Le Président



Bertrand MONTHUBERT



*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*



Hélène BERNARD

N° TOULIII 10884958

/2014201307908